

OBJET **AFFECTATION DU RESULTAT 2010
DE LA REGIE MARCHÉ ET DROITS DE PLACE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

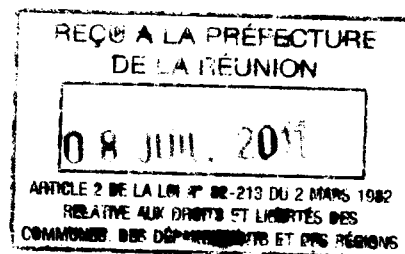
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 11/4-08 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Maximilien ASSABY, Conseiller Municipal, présenté au nom des commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**



1 abstention

pour

Jean-Michel BARDIERE

autres élus présents et mandatés

Approuve l'affectation de résultat cumulé de la section fonctionnement de la Régie Marchés & Droits de Place qui s'établissait à **1 835 959,58 €** au terme de l'exercice 2010.

Financement des charges d'Exploitation

1 835 959,58 €

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 6 JUIL. 2011

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE